

Commission

« Emploi, Qualification et Revenus du travail »

Réunion du 9 novembre 2017

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Module <i>ad hoc</i> sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail Module complémentaire à l'enquête Emploi 2019.....	2
Module <i>ad hoc</i> sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail. Module complémentaire à l'enquête Emploi 2019.....	7
Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation Territoires 0 chômeurs de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin.....	11

Module *ad hoc* sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail Module complémentaire à l'enquête Emploi 2019

1. Intitulé du module

Organisation du travail et aménagement du temps de travail. Il s'agit d'un module complémentaire à l'enquête Emploi en continu (EEC) 2019.

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA), division Emploi.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est la division Emploi de l'Insee, en lien avec la division Maîtrise d'œuvre des activités d'enquêtes (MOAE). La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages (DEM) des directions régionales de l'Insee.

4. Historique du module

Le module *ad hoc* 2019 de l'enquête Emploi s'inscrit dans le dispositif européen des modules *ad hoc* de la *labor force survey* (LFS). Il fait partie des modules qui, à l'avenir, seront collectés de façon récurrente (tous les 8 ans). Le MAD 2019 a été construit à partir des précédentes éditions sur le sujet : l'édition de 2004 et celle de 2015, qui n'a été conduite que dans 6 pays volontaires (hors France) en raison de l'absence d'acte légal cette année-là.

En France, le thème de la flexibilité dans les horaires de travail et de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée n'a donc pas été abordé dans un module *ad hoc* de l'enquête Emploi depuis 2004. Le contenu du module *ad hoc*, défini au niveau européen, a été profondément révisé depuis l'édition de 2004, notamment à partir des retours d'expérience des pays volontaires en 2015.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Au niveau européen, trois publications sont à mentionner :

- « Final report of the task force for evaluating the 2004 LFS ad hoc module on work organisation and working time arrangements », *Working Papers and Studies*, Eurostat, 2006¹
- Hardarson, Ó. S., « The flexibility of working time arrangements for women and men », *Statistics in Focus : Population and social conditions*, Eurostat, 2007.96, 2007²
- *The life of women and men in Europe, A statistical portrait*. Eurostat statistical books, 2008 (pages 88-90)³

L'Insee a mis à disposition *via* le Centre Quetelet le fichier de production et de recherche (FPR) du module *ad hoc* 2004, accompagné d'un dictionnaire des codes⁴.

¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-working-papers/-/KS-CC-06-008>

² <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistics-in-focus/-/KS-SF-07-096>

³ <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-books/-/KS-80-07-135>

⁴ <https://www.cmh.ens.fr/greco/enquetes/XML/lil.php?lil=lil-0576>

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Afin d'évaluer le progrès vers les objectifs de la Stratégie Europe 2020, il est nécessaire de disposer de statistiques européennes complètes et comparables entre pays. La stratégie européenne pour l'emploi et les lignes directrices pour l'emploi ont souligné, dans le contexte des débats sur la « flexicurité », le besoin pour les entreprises et les travailleurs en Europe de disposer d'une plus grande adaptabilité. Le second chapitre du socle européen des droits sociaux (« conditions de travail équitables ») invoque les principes d'emploi sûr et adaptable (principe 5), d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (principe 9) et d'environnement de travail sain (principe 10). La mise en œuvre de ces différents objectifs suscite le besoin de statistiques adaptées.

Dans un contexte d'évolution des formes de travail, l'objectif général du module est donc de mieux comprendre la flexibilité au travail et son impact sur la conciliation entre le temps professionnel et le temps personnel.

Plus spécifiquement, le module *ad hoc* 2019 porte sur trois thèmes.

- Le premier concerne la flexibilité horaire au travail, flexibilité au bénéfice des personnes en emploi ou qui est demandée d'elles. Ces personnes peuvent-elles déterminer leurs heures de travail ? Peuvent-elles s'absenter ou prendre des jours de congé avec peu d'anticipation ? doivent-elles être disponibles pour leur travail pendant leurs heures de loisirs ?
- Le second thème porte sur l'organisation du travail : les heures réalisées sont-elles contrôlées, et comment ? Les personnes sont-elles exposées à des situations de travail en urgence ? De quelle autonomie disposent les personnes quant au contenu et à l'ordre des tâches qu'elles doivent effectuer ?
- Enfin, le troisième thème porte sur le lieu de travail et le temps de trajet. Quel est le lieu de travail principal et combien de temps faut-il pour s'y rendre ? L'enquêté change-t-il de lieu de travail ? Avec quelle fréquence ?

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le module *ad hoc* est collecté à la demande d'Eurostat. Le règlement délégué (UE) 2016/1851 prévoit le programme des modules *ad hoc* pour les années 2019 à 2021. Un module sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail y est prévu en 2019, et ses sous-modules y sont détaillés. La liste des variables (dont le nombre est limité à 11 par règlement) et le modèle de questionnaire ont été finalisés par le LAMAS (groupe de travail d'Eurostat) en juin 2017. Un projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission est en cours d'adoption.

Les utilisateurs potentiels sont, au niveau européen, la Commission, l'OCDE et d'autres institutions travaillant sur le sujet. En France, au-delà de l'Insee, de la Dares et des autres services statistiques ministériels, des administrations ou services publics (Direction Générale du Trésor, France Stratégie...), des centres de recherche (OFCE, CEE) peuvent être amenés à utiliser ces données.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Différentes enquêtes couvrent des thèmes d'intérêt voisins ou liés à ceux proposés par le module complémentaire.

L'enquête **Conditions de travail** (Dares, Insee) dont la dernière édition a été réalisée en 2013 auprès d'un échantillon de 34 000 actifs en emploi et leurs établissements employeurs. Elle pose des questions très proches de l'enquête Emploi et du module *ad hoc* 2019, avec un niveau de détail plus élevé concernant l'organisation du travail, la nature des horaires et de leur détermination. Elle possède également une grande profondeur historique (première enquête en 1978). En revanche, l'enquête Emploi fournit des informations spécifiques ou plus détaillées, notamment concernant la situation professionnelle des membres du ménage, l'origine sociale ou encore la formation. Enfin, contrairement à l'enquête

Conditions de travail, le module *ad hoc* est harmonisé au niveau européen et permet donc des comparaisons avec les autres pays.

L'enquête **Emploi du temps** (Insee) apporte des données précises sur la distribution des temps professionnels et privés des individus, qui pourraient être complémentaires des données du module, et peuvent les recouper sur certains points, comme le temps de trajet. Cette enquête apériodique (environ tous les 10 ans), dont la dernière édition a eu lieu en 2009-2010, ne fournit cependant pas d'éléments précis sur l'activité professionnelle, l'organisation du travail, et l'autonomie et la flexibilité des horaires.

L'**Enquête nationale transports et déplacements** (SDES), dont la dernière édition remonte à 2008, fournit des données sur tous les déplacements, y compris les trajets domicile-lieu de travail qui font l'objet d'une question dans le module.

L'**Enquête européenne sur les conditions de travail** (Eurofound) comporte plusieurs questions proches des questions du module, et présente le même intérêt d'être de dimension européenne et de permettre des comparaisons entre pays. Elle comporte de plus un certain nombre de questions subjectives, notamment sur la conciliation avec les engagements familiaux et sociaux. En revanche, les échantillons nationaux sont de taille plus réduite (entre 1 000 et 3 300). Le questionnaire est en général bien moins détaillé que celui de l'enquête Emploi. La dernière édition date de 2015 et a donné lieu à des publications sur des thèmes proches de ceux du module⁵.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'un module de l'enquête Emploi 2019. Le module vient compléter les informations déjà collectées dans l'enquête Emploi (heures travaillées, et heures travaillées souhaitées, travail le soir, la nuit ou le week-end...). L'enquête Emploi fournit ainsi une description précise des horaires des personnes enquêtées, qui donnera le contexte aux questions du module relatives à la prise de décision, à l'autonomie et à la flexibilité dans les horaires et les tâches. Toutes les autres variables issues de l'enquête Emploi, notamment la description de l'emploi exercé (profession, type de contrat, ancienneté dans l'entreprise...) seront également mobilisables.

10. Unité(s) statistique(s).

Les unités statistiques sont les individus. Les unités enquêtées sont des ménages et, à l'intérieur de ces ménages, les **personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus**.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Adossé à l'enquête Emploi, le module *ad hoc* porte naturellement sur le même champ que cette dernière, à savoir les logements ordinaires à usage de résidence principale. Plus précisément, le champ du module *ad hoc* est constitué des personnes en emploi, qu'elles soient salariées ou à leur compte.

12. Champ géographique de l'enquête

Il coïncide avec le champ de l'enquête Emploi : France (hors Mayotte). L'enquête Emploi est l'édition française des enquêtes européennes sur les forces de travail (Labour Force Survey) : le module *ad hoc* 2019 est donc également mené dans les autres pays européens.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage du module *ad hoc* est celle de l'enquête Emploi : la taxe d'habitation pour la métropole, les enquêtes annuelles de recensement pour les Dom. L'échantillon du module *ad hoc* un sous-échantillon de l'enquête Emploi : il est constitué des ménages du sixième sortant de l'enquête Emploi.

⁵ <https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2017/working-time-patterns-for-sustainable-work>

Au sein des ménages, toutes les personnes de 15 ans ou plus en emploi seront interrogées, ce qui représente environ 33 000 personnes sur un an (effectif non pondéré).

14. Mode de collecte

Les modalités de la collecte sont les mêmes que pour l'enquête Emploi en 6^e interrogation : face-à-face (Capi), avec possibilité de réponse par un tiers (« proxy »).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en continu sur toute l'année 2019.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Vu le faible nombre de questions du module ad hoc, une vingtaine, on estime que le temps de réponse moyen devrait être inférieur à 10 minutes par personne répondante.

Le caractère obligatoire sera demandé auprès du comité du Label de la statistique publique (par cohérence avec ce qui est fait pour l'enquête Emploi).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi ...

Le questionnaire, qui répond à des exigences européennes, a été décidé dans le cadre d'un LAMAS, groupe de travail européen, et préparé dans le cadre d'un groupe de travail d'Eurostat auquel l'Insee a participé. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2016 et 2017. Le questionnaire a été validé par le LAMAS en juin 2017. En raison du caractère contraint de l'exercice et du nombre limité de questions (11 variables imposées par Eurostat), aucune instance de concertation nationale n'a été mise en place, même si des consultations ponctuelles ont pu avoir lieu.

La mise en œuvre du module (organisation des tests, formation des enquêteurs, suivi du déroulement de la collecte...) est préparée et suivie par des comités de suivi, qui réunissent les différents acteurs de l'Insee concernés.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Il est prévu de diffuser à la fois les données détaillées du module, ainsi que des analyses qui en sont issues, *via* des supports de publication Insee. Il n'est pas prévu de retour spécifique aux enquêtés, mais les publications issues de l'enquête seront accessibles à tous *via* le site internet de l'Insee.

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats
1. Alimentation de processus aval (Eurostat)	au plus tard le 31 mars 2020 (contrainte Eurostat)	France (hors Mayotte)
2. Données détaillées Eurostat	au plus tard le 31 mars 2020 (contrainte Eurostat)	France (hors Mayotte)
3. Données détaillées (FPR) Centre Maurice Halbwachs	2 ^e semestre 2020	France (hors Mayotte)
4. Chiffres clés, principaux résultats : Insee Première	2 ^e semestre 2020	France (hors Mayotte)

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Il est difficile d'évaluer les moyens humains et financiers spécifiquement dédiés au module ad hoc dans la mesure où il s'agit désormais d'un module pleinement intégré à l'enquête Emploi.

20. Procédures particulières

Le module fera l'objet d'une déclaration normale auprès de la CNIL.

Module *ad hoc* sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail. Module complémentaire à l'enquête Emploi 2019

1. Intitulé du module

Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail. Il s'agit d'un module complémentaire à l'enquête Emploi en continu (EEC) 2020.

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA), division Emploi.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est la division Emploi de l'Insee, en lien avec la division Maîtrise d'œuvre des activités d'enquêtes (MOAE). La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages (DEM) des directions régionales de l'Insee.

4. Historique du module

Le module ad hoc 2020 de l'enquête Emploi s'inscrit dans le dispositif européen des modules ad hoc de la *labor force survey* (LFS). Il fait partie des modules qui, à l'avenir, seront collectés de façon récurrente (tous les 8 ans). Le LAMAS (groupe de travail Eurostat sur les statistiques du marché du travail) de décembre 2015 a décidé de reconduire à l'identique en 2020 le module ad hoc de 2013, dernière édition de ce module.

Le premier module ad hoc européen sur ce thème a été conduit en 1999, mais n'a pas été mis en œuvre en France. Le module a été reconduit en 2007, y compris en France, sous la forme de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi « santé, handicap et travail ». Des différences de questionnaire ont rendu délicates les comparaisons avec les résultats européens. Le module a été à nouveau reconduit en 2013, sur la base du questionnaire européen, enrichi de quelques questions et d'un sous-module méthodologique permettant d'analyser les effets de questionnaire constatés en 2007.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête de 2007 a donné lieu à deux publications de la Dares : une *Premières Synthèses* (n°47.1, 2008) et un *Dares Analyses* (n°080, 2010). Cette enquête a aussi permis de réaliser le Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées de la Dares (édition 2009).

En outre, un rapport a été réalisé pour Eurostat (TNO report, 2009) portant sur les résultats des modules complémentaires aux enquêtes sur les Forces de Travail Européennes de 2007. Il a donné lieu à deux publications d'Eurostat : « 8.6% of workers in the EU experienced work-related health problems », *Statistics in focus*, n° 63, 2009 et *Health and safety at work in Europe (1999-2007)*, Statistical Books, 2010.

Le module de 2013 a donné lieu à un article méthodologique présenté aux journées de méthodologie statistique de 2015 par Jérôme Lê et Xavier Guillet, « Impact du mode de questionnement sur la mesure des problèmes de santé liés au travail⁶ ». Un *Insee Première* est en cours de finalisation. Au niveau européen, le *Final statistical report on the quality assessment and statistical analysis of the 2013 Labour Force Survey ad hoc module* d'Eurostat a été publié en 2015.

⁶http://jms.insee.fr/index.php?php_action=PROGRAMME&liste=prog&largeur=&id_prog=14

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le module répond à des objectifs politiques de la Commission Européenne. Dans sa communication relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020), la Commission a souligné qu'il était essentiel d'améliorer la collecte de données statistiques sur les accidents et les maladies liés au travail, les expositions professionnelles et la mauvaise santé liée au travail. Par ailleurs, la Commission doit communiquer, à intervalles réguliers, les résultats de l'application de la Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

Un nouveau module ad hoc sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail devrait permettre de comparer les données administratives communiquées par les États membres dans le cadre des projets ESAW (European Statistics At Work) et EODS (European Occupational Diseases Statistics) avec la situation des personnes sur le marché de l'emploi et de collecter des données sur les problèmes de santé liés au travail. Il devrait en outre fournir des informations sur l'exposition professionnelle à des facteurs de risque pour la santé physique et mentale.

Plus spécifiquement, le module porte sur trois thèmes. Le premier sous-module concerne les accidents du travail et vise à identifier les accidents survenus, leur type et leur impact en termes de jours de travail perdus et de handicap. Le second sous-module vise à identifier les problèmes de santé (physique ou mentale) causés ou aggravés par le travail, leur type et leur impact. Le troisième sous-module porte sur les facteurs de risque de santé auxquels sont exposés les enquêtés.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le module ad hoc est collecté à la demande d'Eurostat. Le règlement délégué (UE) 2016/1851 prévoit le programme des modules ad hoc pour les années 2019 à 2021. Un module sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail y est prévu en 2020, et ses sous-modules y sont détaillés. La liste des variables et le modèle de questionnaire doivent être repris sans modification du module 2013. Le règlement sera normalement adopté en 2018.

La Commission est le principal utilisateur potentiel des résultats au niveau européen. En France, outre l'Insee, la Dares et la Drees, les résultats peuvent intéresser les centres de recherche travaillant sur le marché du travail et sur la santé.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

De nombreuses enquêtes et sources administratives couvrent des thèmes d'intérêt voisins de ceux proposés par le module ad hoc. Elles sont souvent très riches. Leurs principales limites par rapport au module ad hoc étant qu'elles combinent rarement les informations sur la santé et celles sur l'emploi, qu'elles sont rarement en population générale, qu'elles combinent rarement les questions d'accident du travail, de santé générale, de risques, et de handicap ; et qu'elles ne permettent pas, en général, de comparaison européenne directe.

Le module « santé » de l'enquête **Emploi**, introduit en 2013 parallèlement au module ad hoc sur le thème, contient quatre questions sur la santé. Les trois premières sont communes à toutes les enquêtes LFS européennes, et la quatrième, spécifiquement française, porte sur la reconnaissance administrative du handicap et permet d'établir un lien avec les données administratives.

Plusieurs enquêtes spécialisées alimentent la connaissance sur le sujet. L'enquête longitudinale **SIP** (santé et itinéraire professionnel) réalisée par la Drees et la Dares en deux vagues en 2006 et 2010 a apporté des informations détaillées sur les interactions entre santé et parcours professionnel, avec l'objectif spécifique de répondre aux limites des autres sources disponibles à l'époque.

L'enquête **SUMER** (surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels), menée par la Dares, a eu lieu en 1999, 2002-2003, 2009-2010, et récemment d'avril 2016 à juin 2017.

Elle porte davantage sur la mesure des risques que sur l'évaluation de l'état de santé, et ne concerne que les salariés.

L'**Enquête européenne sur les conditions de travail** (Eurofound) comporte de nombreuses questions sur la santé et les accidents du travail, et présente le même intérêt que le module ad hoc d'être de dimension européenne et de permettre des comparaisons entre pays. Elle comporte de plus un certain nombre de questions subjectives. En revanche, les échantillons nationaux sont de taille plus réduite (entre 1 000 et 3 300) et ne permettent donc pas une exploitation fine au niveau national. Le questionnaire général est moins détaillé que celui de l'enquête Emploi. La dernière édition date de 2015.

Les données administratives sont une source importante sur le sujet. On peut distinguer deux ensembles principaux : les données portant sur le handicap, notamment celles qui sont issues du périmètre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et les données des caisses d'assurance maladie sur les accidents du travail. Les informations sur la santé en général sont plus difficiles à mobiliser et à mettre en regard d'informations sur l'emploi. Au niveau européen, les données administratives sont utilisées pour les projets ESAW et EODS.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'un module de l'enquête Emploi 2020. Le module vient compléter les informations déjà collectées dans le module « santé » de l'enquête Emploi. Toutes les autres variables issues de l'enquête Emploi, notamment la description de l'emploi exercé (profession, type de contrat, ancienneté dans l'entreprise...), seront également mobilisables.

10. Unité(s) statistique(s).

Les unités statistiques sont les individus. Les unités enquêtées sont des ménages et à l'intérieur de ces ménages les **personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi ou ayant déjà travaillé**.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Adossé à l'enquête Emploi, le module ad hoc porte naturellement sur le même champ que cette dernière, à savoir les logements ordinaires à usage de résidence principale. Plus précisément, le champ du module est constitué des personnes en emploi pendant la semaine de référence ou ayant déjà été en emploi.

12. Champ géographique de l'enquête

Il coïncide avec le champ de l'enquête Emploi : France (hors Mayotte). L'enquête Emploi est l'édition française des enquêtes européennes sur les forces de travail (Labour Force Survey) : le module ad hoc 2020 est donc également mené dans les autres pays européens.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage du module ad hoc est celle de l'enquête Emploi : la taxe d'habitation pour la métropole, les enquêtes annuelles de recensement pour les Dom. L'échantillon du module ad hoc un sous-échantillon de l'enquête Emploi : il est constitué des ménages du sixième sortant de l'enquête Emploi.

Au sein des ménages, toutes les personnes de 15 ans ou plus en emploi seront interrogées, ce qui représente environ 33 000 personnes sur un an (effectif non pondéré).

14. Mode de collecte

Les modalités de la collecte sont les mêmes que pour l'enquête Emploi en 6^e interrogation : en face-à-face (Capi), avec possibilité de réponse par un tiers (« proxy »).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en continu sur toute l'année 2020.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Vu le faible nombre de questions du module, le temps de réponse moyen devrait être inférieur à 5 minutes par personne répondante.

Le caractère obligatoire sera demandé auprès du comité du Label de la statistique publique (par cohérence avec ce qui est fait pour l'enquête Emploi).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi ...

Le questionnaire, qui répond à des exigences européennes, a été élaboré par des groupes de travail européens au fil des différentes éditions du module. Le contenu de l'édition 2013 a été reconduit par le LAMAS en décembre 2015. En raison du caractère contraint de l'exercice et du nombre limité de questions (11 variables imposées par Eurostat), aucune instance de concertation nationale n'est prévue.

La mise en œuvre du module (organisation des tests, formation des enquêteurs, suivi du déroulement de la collecte...) est préparée et suivie par des comités de suivi, qui réunissent les différents acteurs de l'Insee concernés.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Il est prévu de diffuser à la fois les données détaillées du module, ainsi que des analyses qui en sont issues, *via* des supports de publication Insee. Il n'est pas prévu de retour spécifique aux enquêtés, mais les publications issues de l'enquête seront accessibles à tous *via* le site internet de l'Insee.

Type de diffusion envisagée selon la codification	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats
1. Alimentation de processus aval (Eurostat)	au plus tard le 31 mars 2021 (contrainte Eurostat)	France (hors Mayotte)
2. Données détaillées Eurostat	au plus tard le 31 mars 2021 (contrainte Eurostat)	France (hors Mayotte)
3. Données détaillées (FPR) Centre Maurice Halbwachs	2 ^e semestre 2021	France (hors Mayotte)
4. Chiffres clés, principaux résultats : Insee Première	2 ^e semestre 2021	France (hors Mayotte)

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Il est difficile d'évaluer les moyens humains et financiers spécifiquement dédiés au module ad hoc dans la mesure où il s'agit d'un module pleinement intégré à l'enquête Emploi.

20. Procédures particulières

L'enquête comporte quelques questions sensibles sur la santé physique et mentale des travailleurs. Le module devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNIL.

Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation Territoires 0 chômeurs de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire, retenu pour cette enquête, est « Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires 0 chômeurs de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Elle sera prise en charge par le département « Politiques d'emploi » de la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par un prestataire.

4. Historique du module

Le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objectif d'éradiquer le chômage de longue durée en proposant un emploi en CDI, dans des entreprises conventionnées (EBE, Entreprises à But d'Emploi), à tous les chômeurs de longue durée présents et volontaires sur des territoires d'expérimentation. En partant des compétences des personnes privées d'emploi, l'EBE identifie avec des acteurs locaux, les travaux d'utilité sociale à réaliser sur chacun de ces territoires.

Dix territoires ont été choisis en novembre 2016 par le Ministère du Travail parmi des territoires candidats. Ruraux ou urbains, ils comptent tous entre 5 000 et 10 000 habitants. Dans ces territoires « pilotes » est menée depuis 2017 et pour 5 ans une expérimentation du dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée. Elle fait l'objet d'une évaluation visant notamment à déterminer les conditions nécessaires à son extension. Cette évaluation est pilotée par un conseil scientifique présidée par Olivier Bouba-Olga, professeur à l'Université de Poitiers. La Dares en assure le secrétariat.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Il s'agit d'une nouvelle enquête.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les deux objectifs de cette enquête sont de :

- compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles et sociales des bénéficiaires et mesurer l'impact du dispositif sur celles-ci (emploi, bien être, santé, lien social) en les comparant à une population témoin.
- évaluer l'impact de l'expérimentation sur les résidents des territoires de l'expérimentation, en particulier leur cadre et qualité de vie.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- conditions de vie (bien être, santé, logement, situation financière, etc.)
- cadre et qualité de vie

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation Territoires 0 chômeurs de longue durée prévue par la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

Le décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 fixe que « l'évaluation mesure les effets de l'expérimentation sur la situation globale des territoires en matière d'emploi, de qualité de vie, d'inégalités et de développement durable. En particulier, elle s'attache à déterminer l'impact de l'expérimentation sur ces différents aspects, en comparant l'évolution constatée sur ces dimensions par rapport à une situation où l'expérimentation n'aurait pas été mise en place. Elle utilise à cette fin tous les instruments d'observation adaptés de nature quantitative ou qualitative. »

L'enquête est réalisée à la demande du comité scientifique responsable de l'évaluation.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

La Dares disposera de remontées d'informations de l'association gestionnaire du fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée mentionné au I de l'article 3 de la loi du 29 février 2016 susvisée. Ces données permettent d'assurer le suivi statistique des bénéficiaires. Elles seront mobilisées pour caractériser la population des bénéficiaires du dispositif.

Parallèlement, des études qualitatives auront lieu dès 2018. Cette partie qualitative est mise en place à la demande du conseil scientifique. Elles apporteront en particulier des éléments de compréhension des résultats des enquêtes quantitatives.

Ces sources ne permettent pas de suivre le devenir des bénéficiaires qui ne sont plus dans la structure ni celui des bénéficiaires potentiels n'ayant finalement pas participé à l'expérimentation. Elles ne permettent pas non plus d'étudier l'impact du dispositif sur les résidents des territoires alors que c'est une dimension centrale du dispositif. En effet, on attend par exemple des emplois d'utilité sociale ainsi créés un impact sur la qualité de vie dans les territoires. D'autre part, des thèmes importants pour l'évaluation ne sont pas présents dans ces sources: la santé, le bien-être, le logement, l'opinion sur le dispositif. Les sources du système statistique public sur ces thématiques ne peuvent pas non plus être utilisées. En effet, étant donné la petite taille de ces territoires, seules des données exhaustives permettraient d'avoir suffisamment d'observations et les sources sur ces sujets sont en général des enquêtes non représentatives à des niveaux géographiques fins.

Pour évaluer quantitativement l'impact causal du dispositif pour les bénéficiaires et pour les territoires, des méthodes d'évaluation d'appariement et de différence de différences seront utilisées. L'idée est de recourir à des sources administratives pour l'emploi ou la pauvreté et à la présente enquête pour les dimensions telles que la santé, le bien-être, le lien social ou la qualité de vie non présentes dans les sources administratives. Il est donc nécessaire de réaliser plusieurs vagues pour l'enquête dont la première à une date la plus proche possible du début du programme.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête vise à compléter les données collectées par le fonds sur les bénéficiaires et à collecter des données sur une population témoin et ainsi à mesurer l'impact du dispositif sur différentes dimensions. Elle vise aussi à collecter des données sur les résidents des territoires et des résidents de territoires témoins afin de mesurer l'impact sur le territoire dans son ensemble.

Etant donné les thèmes abordés par l'enquête et la nécessité de la mettre en place dans des délais contraints, il a été choisi de s'adosser à l'enquête Conditions de vie et Aspirations du CREDOC, dispositif d'enquête unique et original disposant d'une antériorité de près de quarante ans. Les questions pertinentes pour l'évaluation du dispositif seront choisies parmi celles de l'enquête. Les résultats pour les territoires de l'expérimentation pourront donc être comparés aux résultats nationaux.

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités enquêtées sont des individus pour les bénéficiaires potentiels et des ménages pour les résidents.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête visera deux catégories de personnes :

- Bénéficiaires potentiels : des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RSA
- Résidents : âgés de plus de 18 ans.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sera réalisée en France métropolitaine dans les 10 territoires pilotes et dans des territoires similaires en termes de chômage de longue durée, de niveaux de vie et de caractéristiques socio-démographiques (commune ou IRIS).

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon sera tiré dans les bénéficiaires potentiels et les résidents des territoires « témoins » et dans les 10 territoires « pilotes ».

La base de sondage pour les résidents des territoires pilotes et témoins est la base de la taxe d'habitation. Les bases de sondage pour les bénéficiaires potentiels et leurs témoins sont le fichier historique de Pôle emploi et la base des bénéficiaires du RSA.

14. Mode de collecte

Plusieurs modes de collecte seront utilisés :

- pour les résidents, une collecte Internet sera privilégiée, qui sera éventuellement complétée par une collecte papier ;
- pour les bénéficiaires potentiels la collecte internet/papier sera complétée par une collecte par téléphone. La population étant plus âgée et moins diplômée et le questionnaire envisagé plus long que pour les résidents, cela devrait permettre d'éviter des taux de réponse trop bas.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire des bénéficiaires et des territoires depuis leur entrée dans le dispositif et pendant toute l'expérimentation. La collecte est prévue en trois vagues.

La première vague aura lieu au premier trimestre 2018, quelques mois après l'entrée dans le dispositif. Deux ré-interrogations sont prévues en 2019 et en 2021.

Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires. Il est primordial que la première vague ait lieu le plus tôt possible afin de pouvoir contrôler des différences initiales entre bénéficiaires et témoins et évaluer l'impact causal du dispositif.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Pour les résidents, il est envisagé un questionnaire court de 5-10 min. Pour les bénéficiaires potentiels et leurs témoins, le questionnaire devrait durer entre 15 et 20 min.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi ...

Un conseil scientifique présidé par Olivier Bouba-Olga (professeur à l'Université de Poitiers) est mis en place depuis 2017. Il associe les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, DREES, INSEE, CGET,

Pôle Emploi) ainsi que 6 chercheurs (sociologues et économistes) spécialistes des questions d'insertion, de politiques territoriales ou d'évaluation.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Des premiers résultats seront produits en 2019 après la phase de redressement, d'apurement et de calcul des pondérations qui se déroulera à la fin de la première vague d'enquête. Ils seront complétés par la suite au fur et à mesure du déroulement des vagues successives d'enquête. Les résultats de l'enquête seront aussi présentés dans le rapport d'évaluation de l'expérimentation attendu 4 ans après le début de l'expérimentation.

Les thèmes abordés porteront sur les trajectoires des bénéficiaires, leurs conditions de vie, la qualité de vie dans les territoires. Par ailleurs des travaux d'évaluation de l'impact du dispositif donneront lieu à des publications dans les documents d'études de la Dares ainsi qu'à des présentations dans des colloques.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données seront assurés par la Dares. Le coût prévisionnel des enquêtes est à ce stade évalué à environ 500 000 €.

Un chargé d'études est affecté à hauteur d'un mi-temps sur cette opération.